AB/CKS **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

0998 DECRET N°2023-/PRES-TRANS/ PM/MEFP/MARAH portant adoption du Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV) de l'année 2023 (à titre de régularisation)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu

la Constitution; la Charte de la Transition du 14 octobre 2022; $\frac{14081202}{14081202}$ Vu

le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Vu Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023;

le décret n°2023-0009/PRES-TRANS du 10 janvier 2023 portant remaniement Vu du Gouvernement;

le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant Vu attributions des membres du Gouvernement;

le décret n°2014-613/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 24 juillet 2014, portant statut Vu général des établissements publics de l'État à caractère Administratif;

rapport du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective ; Sur

Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 mai 2023; Le

DECRETE

Est adopté le plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à Article 1: l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV) de l'année 2023 dont le document est joint en annexe.

Article 2 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective et le Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 aout 2023

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques

no doub

Aboubakar NACANABO

Commandant Ismaël SOMBIE